

Commission Peuplier – Comité Transpop

Compte – rendu de la réunion du 8 juillet 2010 qui s’est déroulée à la scierie Nobecourt à Brie, sous la Présidence de M. Régis NOBECOURT.

Etaient présents :

ARCELIN Matthieu, CRPF Nord – Pas-de-Calais – Picardie, Ingénieur chargé de mission « Aval »
BACOT François, Propriétaire Forestier – Sylviculteur, Groupe de travail peuplier SUF - IDF
BAILLET Laurent, Agence Actes Architecture, Architecte Associé
BARBIER Claude, CRPF Champagne-Ardenne, Directeur
BELKACEM Saïd, Correspondant « Bois International », Enseignant Lycée Agricole de Pierrefonds
BELLAVOINE Jean-Michel, Exploitant Forestier
BES Eric, Président de Nord Picardie Bois – Scierie PETIT
BOURGUIGNON José, Bourguignon Bois
COLLIN Laurent, Gérant Environnement Bois Conseil
COQUELET Lionel, CARAH, Coordinateur du projet Transpop 2 pour le versant Wallon
CRETE Antoine, Gérant Pépinière CRETE
de BOISSIEU Philippe, Populiculteur
de GRANDMAISON Hugues, Expert forestier, Ancien Conseiller forestier Chambre d’agriculture
DENORMANDIE Laurent, Fédération Nationale du Bois, Président
DEOM Michel, gérant de la scierie SPL et Président de Chênelet développement
du HAYS Charles, Président du CRPF Nord – Pas-de-Calais - Picardie
EVRARD Dominique, DRAAF Picardie, Responsable forêt-bois-biomasse
GLORIE William, Conseil Régional du Nord – Pas de Calais, Chargé de mission filière bois
GUILLAUME Gabriel, Office National des Forêts (ONF)
LERUSE Gaëlle, Déléguée de Nord Picardie Bois
HENIN Jean-Marc, Département d’Etude du Milieu Naturel et Agricole, Attaché de recherche
HUDEL Manfred, AS BOIS, Charpentier
HUYSMANS Christian, Centre de Populiculture du Hainaut (CPH), Administrateur
HUYVAERT Olivier, CARAH, Technicien
LACOSTE François, Agence Actes Architecture, Architecte Associé
LECLERCQ Catherine, Syndicat des propriétaires forestiers de l’Aisne – GSA, Présidente
LEMMENS Philippe, CBTh Trélon, Directeur
LEMPIRE René, Président du CETEF de l’Aisne
MAQUET André, Emballages MAQUET, Président du Syndicat des Industries de l’Emballage Léger
MARTIN Jérémy, CARAH, Technicien
MORDOME Jean François, Exploitant – scieur, Gérant de l’Entreprise SEIS
NAUDOT Louis, Gérant de Dumoulin Bois
NOBECOURT Régis, Exploitant – scieur, Président de l’Union des Scieurs de Peuplier du Bassin
Picard et Président du Syndicat des Exploitants Forestiers Scieurs de la Somme, Président de la
Commission Peuplier
NOISETTE Eric, DDAF du Nord
PICRON Gilbert, Centre de Populiculture du Hainaut (CPH), Administrateur
PIRET Bruno, Wood Supply – Papeterie Stora Enso, Responsable achats bois
POLIAUTRE Patrick, Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Picardie (CRPF – Peuplier)
ROCHER BARRAT Bernard, Directeur de la Coopérative Bois Forêt
ROUSSET Xavier, Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Picardie, Secrétaire
de Nord Picardie Bois, Président du Comité Transpop

SOTTY Jacques, Président de Bois et Futur
TRIPETTE Jacques, Exploitant – scieur, PDG Tripette SAS
VAN ASSEL Frédéric, Gérant Pépinière Van Assel
VANDROMME Eric, EARL d'Arcy, Pépiniériste
WANTE Jean Pierre, Directeur adjoint de la Coopérative forestière d'Amiens et d'Arras (CF2A),
Groupement de Gestion et de Productivité Forestière d'Amiens (GGPFA)
WEISZROCK Nicolas, Région Picardie, Chargé de mission
ZAPATER Marion, CRPF Nord – Pas-de-Calais – Picardie, Ingénieur chargé de mission « Amont »

Etaient excusés :

de MUNCK Xavier, NTF – Propriétaires ruraux de Wallonie, Secrétaire général
DENEUBOURG François, Valbois RN, Responsable de projets
FRANCOIS Joseph, Correspondant au Sillon Belge
JOUREZ Benoît, Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA), Attaché de
recherche
HONORE Bernard, Exploitant Forestier
HOUDRY Michel, Pépiniériste
MERTENS Patrick, Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) Attaché
scientifique
PARFONRY André, Directeur au CARAH
RICHE Laurent, Stabilame, Directeur commercial
RIGAUX, Thierry, Région Picardie, Direction de l'environnement
STEENACKERS Marijke, Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek, Attaché scientifique,
Présidente de la Commission Internationale du Peuplier
THERER Yves, Centre de Formation Wallonie Bois (FOREM), Directeur
VAN PETEGHEM Pierre, Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek, Attaché scientifique
VERHEYEN Cécile, Département d'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA), Technicienne

BLANCHET Eric, Exploitant Forestier – Scieur
COUSSEAU Guillaume, co-Directeur du Groupement Sylvicole de l'Aisne
DELECLUSE Rémy, Délégué Régional du Comité National pour le Développement du Bois (CNDB)
DENEUVILLE Rémy, Pépiniériste
DUCORNET Marc, Scieur
DUPAYAGE Laurent, Coopérative Forestière du Nord (COFNOR)
FRUCHARD Bernard, Pépiniériste
GHEKIERE Marc, Pépiniériste
JUNOD Guillemette, Déléguée PEFC Nord Picardie
PATTE Jean François, Exploitant – scieur
ROUSSEL Didier, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord – Pas de Calais

Ordre du jour

1) Populiculture

- a. Evaluation et renouvellement de la surface des peupleraies sur la zone TRANSPOP
- b. Démarrage de l'étude de l'impact de la populiculture sur l'environnement
- c. Etat d'avancement de l'étude sur l'efficacité d'utilisation de l'eau chez différents cultivars
- d. Plan de Développement Peuplier : présentation du site pilote du val de l'Ailette

2) Recherche et développement économique

- a. Information sur l'avancement des tests d'imprégnation en cours
- b. Présentation des résultats des tests de durabilité sur le peuplier modifié thermiquement
- c. Présentation du projet de développement économique et industriel « Bois Durable de Picardie »
- d. Peuplier et construction bois : point sur l'étude/action aboutage peuplier
 - i. Réhabilitation d'un bâtiment de la scierie SPL
 - ii. Présentation des Projets de bâtiments en charpente peuplier à Courcelles les Lens et autres perspectives

3) Promotion et communication

- a. Création et gestion de la marque collective « Peuplier Bois de nos Régions »
- b. Réflexion sur la labellisation des entreprises et la campagne de communication

Compte-rendu de la réunion

Le président de la Commission, Monsieur Régis NOBECOURT, et le Président du Comité Transpop, Xavier ROUSSET, ouvrent la séance et remercient la commune de Brie pour son accueil. Après avoir rappelé les axes et les objectifs à long terme du travail engagé depuis le démarrage de TRANSPOP, ils se réjouissent de voir une assemblée aussi nombreuse pour cette quatrième Commission Peuplier.

Après avoir mis en avant plusieurs avancées réglementaires (Augmentation du taux d'utilisation du bois en construction, la norme révisée NF-DTU 41-12 concernant les travaux d'isolation extérieure, le nouveau contrat de filière) favorables à une intégration durable du bois de peuplier dans le domaine de la construction, Monsieur ROUSSET présente l'ordre du jour de la réunion ainsi que le dossier fourni à chaque participant. Il précise enfin que le Comité TRANSPOP a pour but de réunir les mêmes acteurs de la Commission Peuplier ainsi que les acteurs extra régionaux de la zone d'éligibilité du programme. Ce comité permettra de préserver la légitimité du programme.

Afin de laisser plus de place aux débats sur les actions de développement, l'équipe Transpop présentera de manière succincte l'actualité des actions concernant plus particulièrement l'amont de la filière.

Présentation de l'actualité Transpop pour l'amont de la filière peuplier.

Présentation du suivi des rouilles et des parcelles Transpop, et de l'actualisation de l'inventaire de la ressource populicole en Wallonie et Nord – Pas-de-Calais - Picardie.

Messieurs Jérémy MARTIN, Olivier HUYVAERT, représentants du versant wallon du projet Transpop 2 entament cette réunion par la présentation des actions du suivi de la peupleraie sur la partie wallonne de la zone d'éligibilité :

- 1) Placettes d'observation des rouilles et « l'état des lieux » de la maladie ; à ce propos, Catherine Leclerc rappelle les chiffres positifs sur les traitements de peupliers rouillés : 1600ha ont été traité en 2008 ; 1400ha en 2009 et 900ha en 2010
- 2) Actualisation de l'inventaire de la ressource populicole ;

Mademoiselle Marion ZAPATER, ingénieur chargé de mission « Amont TRANSPOP » au CRPF, enchaîne sur la présentation du contexte français pour l'inventaire de la ressource populicole en Nord – Pas-de-Calais – Picardie. Vu la surface populicole, la méthodologie wallonne n'est pas applicable côté français. Par conséquent, l'évaluation de la ressource s'appuiera sur plusieurs données complémentaires.

Par ailleurs, elle dresse un bilan provisoire de l'aide à la reconstitution des peupleraies en Picardie mise en place à l'initiative de M. de BOISSIEU avec l'appui du CRPF et l'investissement des experts et des OGECS. Le nombre de dossiers reçus et soldés au jour de la réunion est détaillé. Au total, sur les 3 années durant laquelle l'aide à été mise en place (2007 à 2009), 277 dossiers ont été déposés, et 123 sont soldés ou en cours. Les autres dossiers ne seront bien sûr pas abandonnés !

En terme de superficie, les travaux de nettoyage et/ ou replantation concernent, pour l'instant, 460 ha sur les 1044 qui devraient être reconstitués à terme, soit près de 45% de la superficie concernée. Il est à espérer qu'au final ces surfaces seront bien supérieures, malgré l'arrêt de l'aide. Ceci grâce au succès de cette mesure et à un effet levier.

Parallèlement à l'inventaire de la ressource et aux suivis phytosanitaires, de nombreuses placettes d'expérimentation ont été mises en place. Lionel COQUELET, coordinateur du projet Transpop 2 au CARAH (opérateur chef de file du projet Transpop2), en décrit l'organisation et les objectifs.

En France, les premières parcelles expérimentales (réseau RRED) ont été mises en place il y a plus de 20 ans. Il en existe à ce jour près de 80 sur l'ensemble de la zone d'éligibilité, permettant de comparer la plupart des cultivars plantés dans cette région sur une large gamme de types de sol. Une fois les données de toute la zone d'éligibilité intégrées dans une même synthèse, cette dernière permettra : 1) de communiquer sur l'adéquation entre les cultivars et les catégories de stations ; 2) de communiquer sur les possibilités de diversification des cultivars ; 3) de contribuer à l'identification des cultivars devant être repris parmi les cultivars éligibles (en France) ou dans le fichier écologique des essences (en Région wallonne). Monsieur de BOISSIEU rappelle que les résultats de ces placettes d'expérimentation, centralisés au niveau national, ont notamment permis au « groupe de travail peuplier de l'IDF » de définir les 18 stations à peupliers, dont les fiches sont téléchargées sur les sites de la Forêt Privée Française et du CRPF.

Analyse et commentaire de la liste des cultivars éligibles aux aides de l'état en France.

Monsieur Eric VANDROMME, pépiniériste et gérant de l'EARL d'Arcy, commente la liste des cultivars éligibles de la zone « Nord – Pas-de-Calais – Picardie », issue d'un travail de collaboration entre l'INRA, le FCBA et le ministère.

Si la plupart des cultivars de la liste principale et de la liste annexe sont bien connus, quelques inquiétudes naissantes d'un point de vue sanitaire méritent une attention particulière.

L' I-214, le Triplo et le Dorskamp montrent une forte sensibilité au puceron lanigère. Ce point est d'autant plus inquiétant que ce ravageur a été détecté aux portes de la Champagne-Ardenne et dans les Yvelines.

Par ailleurs, le cultivar Degrosso semble montrer une résistance totale vis-à-vis des rouilles à *Melampsora*, à la manière des Beaupré. Or c'est précisément ce critère qui est à l'origine de l'abandon de la plupart des cultivars interaméricains. Par conséquent, la plus grande prudence est à conseiller avec ce cultivar.

En conclusion, Monsieur VANDROMME souligne le nombre de nouveautés et la diversité de cultivars à la disposition des populteurs et attire l'attention sur la nécessité de faire le lien entre cette diversité génétique et la qualité des bois de cultivars. Patrick POLIAUTRE, technicien au CRPF et spécialiste du peuplier appuie ces conclusions en soulignant la qualité des cultivars présentés et encourage les acteurs de la filière à solliciter l'avis des spécialistes afin que cette diversité demeure un atout de notre populiculture

Messieurs MAQUET et de GRANDMAISON partagent leur incompréhension de ne pas voir le Robusta dans la liste et suggère sa réintroduction, aux vues des qualités de ce bois et de sa capacité à tolérer les maladies, ce à quoi Monsieur de BOISSIEU répond qu'il ne lui paraît pas opportun d'appuyer ce cultivar, étant donné sa croissance plutôt lente et le fait qu'il soit tout de même sensible à quelques maladies. Monsieur de GRANDMAISON rappelle les protocoles de plantations de ce cultivar, qui à l'époque n'était enterré que d'une trentaine de centimètres, et entouré d'une butte de terre. Il souligne que ces conditions pourraient ne pas être optimales et induire un retard de croissance des arbres. Monsieur de GRANDMAISON soumet donc l'idée d'essayer dans les plantations comparatives du réseau RRED afin de comparer son accroissement et celui des nouveaux cultivars sur de bonnes bases.

Avancement et perspectives des études sur l'impact environnemental de la populiculture, sur l'efficacité d'utilisation de l'eau et sur la réalisation des PDP.

Outre l'adéquation des cultivars avec les différents types de station, l'impact de la populiculture sur l'environnement sera également une thématique abordée au cours du projet Transpop 2. Mlle ZAPATER annonce le démarrage d'une étude bibliographique rigoureuse de l'impact de la populiculture sur l'environnement. Celle-ci devant répondre de manière impartiale à l'impact réel sur l'environnement de la présence, de l'entretien et de l'exploitation des peupleraies. Cette étude est basée sur des publications scientifiques nationales ou internationales soumises à relecture par des pairs. Monsieur de BOISSIEU insiste sur le fait que cette synthèse devra être relue par les professionnels de la filière avant diffusion, afin de s'assurer de la véracité des éléments notés. Cette remarque sera prise en compte et Mlle ZAPATER précise tout de même qu'à partir du moment où la synthèse s'inscrit dans une démarche scientifique, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, les avis personnels ne seront pas pris en compte.

Elle enchaîne ensuite sur un rapide état des lieux sur l'étude menée sur l'efficacité d'utilisation de l'eau des cultivars, en partenariat avec l'université d'Orléans, l'INRA de Nancy et l'IDF. Après avoir défini les principes et objectifs de cette étude, les résultats préliminaires de quelques cultivars (pour la région Centre de la France), en termes de productivité et d'efficacité en fonction du type de stations, sont développés. Les perspectives pour cette étude ainsi que la validation des résultats sont également évoqués. Les prélèvements effectués sur 3 cultivars en Picardie et Nord pas de Calais au printemps 2010 seront analysés à la fin de l'année.

Enfin, pour clôturer la présentation de l'équipe Transpop sur les activités concernant l'amont de la filière populicole, l'avancement du projet pilote de PDP (Plan de Développement Peuplier) dans le Val de l'Ailette (02) est rappelé. Les objectifs, les premières réalisations et les perspectives transfrontalières de cette action sont brièvement synthétisés.

Monsieur de BOISSIEU souligne l'importance de s'assurer des crédits à long terme. Il doute en effet de l'efficacité de la démarche d'un programme à court terme. M. ROUSSET précise alors que, pour les PDP, nous ne pouvons actuellement pas garantir de financement pour après TRANSPOP, ce qui donne tout de même une lisibilité jusqu'à 2012 soit la même période que la plupart des programmes de recherche nationaux qui n'excèdent que très rarement 3 à 5 ans.

Poursuite du Référentiel qualités du bois des cultivars de peuplier.

Il est ensuite demandé à M. de BOISSIEU de prendre la parole afin de commenter le nouveau référentiel qualités pour le bois de peuplier de 10 cultivars, découlant de l'étude de l'IDF, FCBA et CNPF. Il annonce que cette étude sera poursuivie dans un proche avenir (2011-2012), afin d'intégrer les nouveaux cultivars à cette étude. Certains paramètres pouvant être extrapolés, la seconde étude sera simplifiée, ce qui permettra d'en diminuer le coût et d'en raccourcir la durée. Les 13 cultivars qui seront testés ont été sélectionnés parmi les cultivars récents les plus fréquemment plantés en France, à savoir : A4A, Brenta Koster, Lambro, Mella, Polargo, Soligo, Taro, Triplo, Trichobel, Dvina, Lena, Alcinde, et à nouveau le I214 comme lien entre les deux études

M. de BOISSIEU présente également les partenaires et les pistes de valorisation de ces deux études, sachant qu'aucune étude antérieure de ce type n'avait jusqu'ici été publiée en France.

Par ailleurs, il est fait remarquer que ces études ne permettront dans un premier temps qu'une reconnaissance des qualités du bois de peuplier auprès des professionnels, mais n'amèneront aucune normalisation de produits.

Présentation de l'actualité Transpop en recherche et développement économique.

Avancement des tests d'imprégnation en cours

Après une courte pause, Matthieu ARCELIN, ingénieur chargé de mission « Aval » au CRPF, rappelle les trois traitements de préservation du bois de peuplier (naturellement non durable) testés dans le cadre du programme Transpop 2. L'état d'avancement pour les deux premiers traitements présentés, des procédés d'imprégnation, est brièvement développé.

- **Oléobois** : les tests de durabilité ont lieu au CIRAD de Montpellier. La fin des tests est prévue pour mars 2011.
Les principaux problèmes rencontrés à ce stade concernent l'importante consommation en huile du peuplier, et l'effet cultivar constaté.
- **Canjaere** : Le traitement (Prolin) sera appliqué au mois de juillet 2010. Les échantillons seront ensuite transmis au DEMNA à Gembloux pour les tests de résistance aux attaques de champignons lignivores (16 semaines). Le rapport de ces tests est espéré pour la fin de cette année.

Résultats des tests de durabilité sur le bois de peuplier modifié thermiquement (BMT)

Monsieur ARCELIN rappelle le principe des tests de durabilité : la mise en présence des échantillons de deux champignons lignivores *Coniophora* et *Coriolus* conformément à la norme CEN/TS 15083-1:2005. Toutefois, n'existant pas de norme adaptée au bois modifié thermiquement (contrairement aux bois imprégnés), le peuplier modifié thermiquement a été considéré comme une nouvelle essence.

Les tests, entamés début février, ont fait l'objet d'un rapport au cours du mois de juin. Ce rapport est très encourageant, dans la mesure où plus de 90% des 60 échantillons ont été classés en classe 1 de durabilité (très durable) ! (la meilleure selon la norme), tandis que 4 échantillons montraient tout de même une classe de durabilité 2 (durable). Seule une seule éprouvette traitée s'est classée en classe 5 (non durable), pour des raisons qui restent à déterminer : il serait intéressant de comprendre pourquoi cette éprouvette n'a pas réagi comme les autres.

Autre paramètre remarquable, toutes les éprouvettes modifiées thermiquement ont conservé un taux d'humidité de 5% (contre 12% pour les éprouvettes non traitées), même après un mois de conditionnement en étuve. Ce paramètre est décisif pour la résistance aux attaques de champignons.

Par ailleurs, le DEMNA précise dans son rapport que l'essai réalisé en laboratoire n'est valide que pour le lot testé et n'est pas représentatif de l'ensemble de la production. De plus, ces résultats encourageants ne préjugent pas du comportement à long terme du bois de peuplier traité thermiquement et exposé au risque d'attaque fongique. Le comportement à plus long terme mériterait dès lors d'être vérifié sur des bois traités à l'identique et exposés aux agents de dégradation naturelle depuis la plus longue période possible.

L'intérêt d'expérimenter ce procédé prometteur sur d'autres essences est ensuite discuté. Selon Gaëlle LERUSE, déléguée de Nord-Picardie-Bois, le frêne et le hêtre (voire le chêne indigène) sont les premières essences entrant en ligne de compte. Toutefois, ces projets doivent intégrer une réflexion sur la manière d'accompagner les investissements existants et à venir. C'est dès lors une communication générique qui devrait prendre place dans un premier temps.

Monsieur Laurent DENORMANDIE souligne par ailleurs que la diversité des process d'une entreprise à l'autre (1 entreprise = 1 process = 1 produit), pose problème. En effet, cette diversité risque d'entraîner une non-reconnaissance de cette technique par le FCBA, car ne représentant pas une technique pouvant être collective. Or tester chaque process de chaque entreprise individuellement s'avèrerait extrêmement coûteux.

Ce blocage pourrait toutefois être contourné en communiquant tout de même sur les produits, encourager ainsi une prise de conscience pour ses nombreux atouts et accélérer son intégration auprès des utilisateurs.

Gaëlle LERUSE informe qu'une réunion entre les interprofessions et les professionnels de la filière bois-traité thermiquement se tiendra le 28 Septembre près de Vierzou (18). L'objectif est d'avoir une politique de développement et de commercialisation commune entre toutes les régions.

Monsieur Louis NAUDOT, gérant de DUMOULIN BOIS et négociant de BMT (Bois Modifié Thermiquement), souhaite rassurer l'assemblée pour l'avenir proche de cette technique. En effet, dans la mesure où très peu de fours sont actuellement en service, l'obtention d'avis techniques n'est en soi pas une priorité pour lui. Ceci changera certainement lorsque de nombreux fours tourneront en continu. Sa principale inquiétude réside dans le volume disponible qui détermine la capacité à assurer la production de BMT.

Nicolas WEISZROCK, Chargé de mission de la Région Picardie, rappelle par ailleurs la nécessité de respecter les garanties décennales en structure (et biennales en bardage) dans le cadre des marchés publics. Il souligne que La Région Picardie serait susceptible de prendre en compte une partie des coûts liés à l'obtention de ces garanties.

En ce qui concerne les ATex (Appréciation Technique d'expérimentation), ceux-ci pourraient, selon Philippe LEMMENS, Directeur du CBTh, constituer une solution pour le marché, dans la mesure où ils représentent en quelque sorte l'antichambre des DTU. La procédure de l'Atex se situe en amont de l'Avis Technique, lequel, après l'expérimentation, demeure la procédure normale pour orienter et faciliter le développement industriel des techniques nouvelles. La succession d'ATex pourraient à terme amener des DTU pour les marchés publics français.

Pour clôturer la discussion concernant les BMT, William GLORIE, Chargé de mission « filière-bois » à la Région Nord – Pas-de-Calais, tient à souligner que les Conseils Régionaux promeuvent aussi des ouvrages « vitrines » n'ayant pas forcément d'avis technique. Ceci n'étant pas incompatible avec une réflexion visant à acquérir des avis techniques.

Présentation du projet de développement économique et industriel « BOIS DURABLE de PICARDIE »

Le Président de la Commission Peuplier annonce que l'USPBP (Union des Scieurs de Peuplier du Bassin Picard) et Monsieur NAUDOT viennent de s'associer et de créer une société pour l'acquisition d'un four BESSON.

Cette décision émane d'une réflexion commune et d'une volonté de fédérer les scieurs du bassin picard dans un esprit de solidarité depuis la création de l'Union des Scieurs de Peuplier du Bassin Picard il y a 15 ans.

Outre l'homogénéisation des prix (vers un prix moyen d'intérêt de filière), cette union permettra également de mieux valoriser le bois scié, de même que toute la filière peuplier. Elle garantira aussi sans doute la pérennité du projet.

L'arrivée du four est attendue selon Monsieur NOBECOURT au printemps 2011. La capacité prévue du four est de 1800 – 2000 m³ par an plus 200-300 m³ de bois chauffé à façon. Par ailleurs, le chauffage de bois pour d'autres collègues restera possible et permettra même de tamponner d'éventuels vides saisonniers.

Cette initiative éveille quelques questions et commentaires.

Il est en effet demandé de ne pas oublier l'amont de la filière dans ce projet de développement. Il est répondu par les associés que toute la filière bénéficiera à coup sûr de cette union, car c'est en développant le tissu industriel et la fabrication de produits finis et semi finis que l'aval de la filière tirera l'amont.

Catherine LECLERCQ, Présidente du Syndicat des propriétaires privés de l'Aisne, s'interroge sur la nature des produits qui sortiront de ce four.

Les produits seront très variés et seront valorisés notamment dans la réhabilitation future des bâtiments en régions. Les bardages et caillebotis constitueront également un débouché important pour le BMT. Le bois abouté lamellé collé permettra en outre une valorisation des bois de moindre valeur et une optimisation globale de l'utilisation du peuplier scié.

En ce qui concerne l'éventuel couplage d'une chaîne de cogénération (et un recyclage des déchets), le volume transformé ne le permettra pas. Les fours seront chauffés au gaz car les process exigent des températures très précises.

Résultats des tests d'utilisation du bois de peuplier en MHM (murs massifs contrecloués)

Des essais ont été effectués par l'entreprise Stabilame (Mariembourg), en partenariat avec le CBTh, pour l'utilisation de bois de peuplier en MHM (Massiv Holz Mauer ou murs massifs contrecloués). Philippe LEMMENS, en présente le concept, les résultats des essais et les pistes que ces tests ouvrent pour le peuplier.

Une des principales questions à résoudre est la capacité de ce produit à concurrencer le résineux. Toutefois, selon les calculs de M. LEMMENS, le surcoût de l'emploi du peuplier en MHM à la place du résineux serait de l'ordre de 100€ / m³, ceci sachant qu'un mètre cube de bois donne environ 3m² (pour 35 cm d'épaisseur) de MHM.

Dès lors, pour un bâtiment requérant 100 m³, ce surcoût s'élèverait à 10.000€. Ce qui, sur un montant total approximatif de 3 à 5 millions d'euros pour un tel bâtiment constitue un surcoût acceptable (0,5 %), au nom du développement durable.

Ceci d'autant plus que des primes aux précurseurs existent en France au niveau des Régions pour financer 100% des surcoûts quant à l'utilisation de bois local. Via cette démarche, les Conseils Régionaux tiennent à encourager les économies d'échelle et les démarches de filière.

Présentation d'un nouveau projet de développement industriel dans la région de Noyon

M Jacques SOTTY, Président de « Bois et Futur », intervient à la suite de ce débat pour présenter les activités de Bois et Futur et manifester son intérêt vis-à-vis de l'utilisation du peuplier pour la fabrication de mur en bois massif. En effet, dans le cas de sa société, le marché de systèmes constructifs en bois massif est acquis. Il s'inquiète dès lors surtout de la capacité de la ressource en bois de peuplier à répondre à l'importante quantité que nécessite son utilisation dans la construction.

Par ailleurs, en réponse à la question sur la possibilité ou non de rapprocher le coût de production pour le peuplier de celui du résineux, **Monsieur Laurent DENORMANDIE, Président de la Fédération Nationale du Bois en France, affirme judicieusement qu'il n'est aucunement possible de concurrencer les produits en résineux (rendements différents, caractéristiques différentes, ...) et qu'il est plus raisonné de trouver des produits propres au peuplier sans vouloir à tout prix rivaliser avec le résineux. Il faut se démarquer du résineux en travaillant d'autres débits, d'autres sections, ou le massif.** Ce qu'approuve toute l'assemblée.

Il poursuit que, spécialement dans les « constructibles », il y a certainement une carte à jouer pour le peuplier, à condition de ne pas tabler sur les mêmes produits.

En outre, le résineux étant voué à terme à se tourner vers la charpente, une part de marché de l'emballage sera plus libre, par manque de ressource en résineux.

Peuplier et construction bois : Reconstruction d'un bâtiment industriel (scierie) de 900m² et essais d'aboutage peuplier pour la conception de la charpente

Partant de la constatation d'une perte de savoir-faire dans le débit du bois de peuplier, Monsieur Michel DEOM, gérant de la scierie SPL et Président de Chênelet développement, commente le fondement de l'étude sur l'aboutage du peuplier (choix des machines et élaboration du projet) visant à développer la technique permettant de réhabiliter un bâtiment de la scierie SPL avec une charpente en peuplier abouté. Cette technique permettra de tirer le meilleur de la grume spécifiquement pour son utilisation en structure, c'est-à-dire que le cœur a systématiquement été purgé. Ce choix audacieux de développer du peuplier abouté pour ce projet-pilote implique une prise de risques qu'on ne peut se permettre dans les ouvrages publics.

En terme de qualité des pièces sciées, M DEOM et M Manfred HUDEL, charpentier – AS Bois, estiment que les pièces sciées sur l'extérieur de la grume correspondent le plus souvent à une catégorie C30, tandis que les pièces du cœur sont toujours de « qualité palette ».

Par ailleurs, différents tests sur ces pièces (rupture, arrachement, cisaillement, ...) ont été effectués. Leurs résultats s'avèrent meilleurs que pour l'épicéa ! Ces tests ont en outre apporté énormément d'enseignements sur le comportement du peuplier scié.

En contreplaqué à base de peuplier, les tests de cisaillement se sont avérés positifs, alors que les tests en traction se sont montrés décevants. Ils sont donc en attente d'une amélioration de la part des industriels à ce niveau.

Dans le cadre de la poursuite des tests sur peuplier abouté, M DEOM annonce qu'un essai sur une ferme de 30m de portée (échelle 1 : 1) aura lieu le 15 septembre 2010 à l'IUT de Béthune. Ce test constituant une ultime répétition avant la réalisation de la charpente.

M DEOM clôture sa présentation en rappelant qu'avec Chênelet Développement, il réalise également des habitations sociales en éco matériaux et en résineux du pays, et envisage de passer aux feuillus et notamment au peuplier.

Xavier ROUSSET indique que cette structure construit 30 logements collectifs par an (cf. reportage télé) et prévoit d'en construire 50 d'ici 2 ans. Cela représente des milliers de m³, si le peuplier peut y trouver sa place.

Peuplier et construction bois : Présentation des projets de bâtiments en charpente peuplier à Courcelles-Lès-Lens (centre multi accueil de la petite enfance, 960m²) et à Etaples-sur-mer (tribune de stade).

Messieurs Laurent BAILLET et François LACOSTE, architectes d'ACTES Architecture, présentent leurs projets actuels de bâtiments en charpente peuplier.

Le premier projet, situé à Courcelles-Lès-Lens, consiste en un bâtiment entièrement réalisé en peuplier (structure, plancher et toitures compris).

Alors que le projet de Lézennes – du même bureau d'architectes - avait mobilisé 30 m³ de bois d'œuvre, ce projet-ci demandera plus de 400 m³ de peuplier pour la seule structure ! Ceci en sachant que le rapport approximatif entre le volume sur pied et le volume scié et séché était d'un sur trois pour le chantier de Lézennes, moyennant de nombreuses précautions d'usage. Ce rapport devrait cette fois-ci pouvoir être sensiblement amélioré.

Messieurs BAILLET et LACOSTE présentent un diaporama de leur projet accompagné d'une maquette de la toiture. Cette toiture se présentera sous forme d'un plancher-cloué en peuplier, préfabriqué afin de réduire les interventions sur chantier. Ceci dans un esprit de filière régionale et avec le souci d'intégrer la filière dans son entièreté.

Le second projet, à Etaples-sur-mer, est une tribune pour laquelle 350 m³ de peuplier frais (soit 120 m³ transformé) seront nécessaires. Par ailleurs, la toiture sera pour deux tiers de sa surface en porte-à-faux, ce qui constitue un remarquable challenge technique.

La principale question soulevée par ces projets est l'éventuelle possibilité de contagion de l'intérêt pour l'utilisation de peuplier en construction. Et en effet, selon MM BAILLET et LACOSTE, il y a une grande curiosité de la part des clients vis-à-vis de l'ossature bois tout d'abord, et ensuite pour des projets innovants incluant le peuplier.

En outre, ils interviennent également dans l'enseignement ou dans le cadre de formations. A ce niveau, leur première tâche est de rassurer les architectes et maîtres d'œuvre.

Promotion et Communication

Création et gestion de la marque collective « Peuplier – Bois de nos régions ».

Monsieur ROUSSET rappelle le concept et l'historique de la marque, qui a pour objectif de « promouvoir l'utilisation du bois de peuplier dans la zone Transpop pour permettre de développer une filière courte et durable à partir d'une ressource popuicole renouvelée et respectueuse de l'environnement ».

Pour répondre aux quelques remarques à ce sujet, M ROUSSET insiste sur le fait que, même si la marque s'applique au produit fini – « c'est l'aval qui tire l'amont » - la campagne de promotion intégrera les propriétaires. Une réflexion est d'ailleurs engagée sur la meilleure manière de sensibiliser le propriétaire/fournisseur de bois à l'éco-certification et au respect du cahier des charges. Pourquoi pas grâce à un « pack sensibilisation » réalisé à cet effet par l'équipe TRANSPOP ?

Une campagne et des supports pédagogiques seront d'ailleurs conçus en accord avec l'ensemble du futur comité de pilotage de la marque.

Au niveau du cahier de charges de cette marque collective, la plupart des critères discutés au cours des réunions et consultations passées sont entérinés. Le dernier point de discussion concerne la section 3.05 et est repris ci-dessous sous la forme :

« Lors de la sensibilisation du fournisseur de matière première à la certification PEFC, le comité de pilotage demandera à celui-ci s'il prévoit une extension de sa peupleraie et, si celle-ci se trouve dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, de s'engager à vérifier que la plantation ne soit pas pénalisante pour la biodiversité.

Le propriétaire/fournisseur de matière première pourra solliciter le comité de pilotage pour éclairer ce diagnostic. S'il est avéré que la zone en question présente une réelle contradiction avec le maintien de la biodiversité présente, le comité de pilotage recommandera de ne pas réaliser la plantation. »

Une fois la présentation de Monsieur ROUSSET terminée, le débat est ouvert.

Monsieur DENORMANDIE explique tout d'abord que toutes les essences sont touchées par le non-reboisement et qu'il est donc nécessaire d'inciter et d'accompagner les propriétaires, et de leur expliquer que sans reboisement il n'y a pas de filière bois. C'est notamment le cas pour la popuiculture qui est en train de perdre 8000 ha depuis une dizaine s'année, explique Xavier ROUSSET.

Le fait que le cahier des charges de la marque s'appuie sur le référentiel PEFC a également soulevé quelques remarques.

MM de BOISSIEU et DENORMANDIE craignent quant à l'alignement du cahier de charges sur le PEFC, dont le fonctionnement (diminution des surfaces de coupes rases, restriction sur les engrais et herbicides à la plantation et le drainage) est propre à défavoriser le peuplier. Les derniers forums et réunions de concertation n'auraient par ailleurs pas répondu aux attentes.

MM GLORIE et WEISZROCK tiennent néanmoins à rappeler que tous ont intérêt à avancer vers les mêmes buts de développement de la filière peuplier, en conciliant populiculture et environnement. C'est pourquoi M GLORIE souhaite que l'on continue à s'adosser au PEFC et que, conformément à ce qui est précisé dans la Section 3.05, on privilégie les renouvellements sur bonnes stations avant de penser à une extension vers des milieux moins favorables. Car ce ne sont pas les peupliers eux-mêmes qui sont mal perçus dans les zones sensibles, mais la fermeture du milieu qu'entraîne le boisement – quelque soit l'essence impliquée.

Il précise en outre que tout choix contraire à ces préconisations entraînerait que les produits, fabriqués à partir de bois issus d'une extension ou d'un renouvellement sur un milieu non favorable, ne puissent bénéficier de la marque, sous peine de se montrer contreproductif et de risquer de décrédibiliser la marque.

M de BOISSIEU rappelle que des fiches descriptives des 18 types de stations propices à une populiculture durable ont effectivement été créées et doivent guider les populteurs et gestionnaires dans le choix de leurs boisements.

Quant aux Conseils Régionaux, ils mettent en exergue le rôle des PDP, rassemblant les acteurs concernés. M WEISZROCK déclare que les Régions appuieront les discussions qui auront lieu dans ce cadre sur les enjeux territoriaux, le maintien de la biodiversité et une sylviculture durable.

Enfin, bien que tout le monde s'accorde à la nécessaire concertation avec des institutions scientifiques, il est regretté que plusieurs des tentatives des professionnels d'entrer en contact avec les associations et mouvements environnementalistes n'ont jusqu'ici pas été prises au sérieux.

Heureusement, concluent MM. GLORIE et ROUSSET, les mentalités de chacun évoluent (l'une vers l'autre), en gagnant en maturité et permettent une meilleure compréhension et prise en compte des besoins et devoirs de chacun.

Conclusion

Après avoir remercié l'équipe TRANSPOP pour son travail, MM Eric BES, Laurent DENORMANDIE et Xavier ROUSSET expriment quelques mots de conclusion en soulignant tous que, malgré les divergences de chacun, les discussions menées ont été de qualité et ont mis en évidence une volonté de développement d'un esprit de filière locale. Les ventes de bois augmentant sensiblement, le peuplier a sa carte à jouer, et les acteurs de la filière doivent se mobiliser.

Monsieur NOBECOURT souligne le long chemin parcouru avec ses collègues scieurs et avec le CRPF pour remonter la pente de cette filière peuplier si menacée et pourtant si prometteuse.

La réunion est clôturée et les débats se poursuivent durant le buffet à la scierie NOBECOURT et la visite de la scierie.